

Je recommande à mon tour cet appel à MM. les curés qui possèdent dans leur paroisse une congrégation d'Enfants de Marie. Je prie ces messieurs de le transmettre à leurs congréganistes et de lui assurer un généreux accueil. Ces souscriptions pourront m'être remises d'ici à la retraite pastorale.

VI

La fin du mois prochain verra s'accomplir un événement considérable.

Le couronnement de Sa Majesté le roi Edouard VII fera du 26 juin une journée sereine, où l'Angleterre et toutes les possessions britanniques se reposeront en de pacifiques et brillantes démonstrations du canchemar de cette guerre affreuse qui les tourmente depuis plus de deux ans.

Nous nous associerons à cette joie commune.

Un *motu proprio* du pape nous permet de faire usage des deux dispenses suivantes, valables pour toute l'étendue de l'Empire : 1^{re} dispense de l'abstinence, vendredi le 27 juin ; et 2^e dispense du jeûne et de l'abstinence, samedi, le 28, vigile de la fête des SS. Pierre et Paul.— Chacun de ces jours, pour remplacer le jeûne et l'abstinence, les fidèles devront réciter cinq *Pater*, cinq *Ave* et cinq *Gloria Patri*.

Le dimanche qui suivra le couronnement, c'est-à-dire le 29 juin prochain, à l'issue de la messe principale, il sera chanté dans toutes les églises et chapelles publiques du diocèse un *Te Deum* en action de grâces pour cet heureux événement.

Veuillez recevoir, messieurs, une nouvelle assurance de mes sentiments tout dévoués en Notre-Seigneur.

✠ MAXIME, EV. DE SAINT-HYACINTHE.